

Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 6

N° 1249

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1249

présenté par
M. Michel Raison, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Au début de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« L'observatoire »,

le mot :

« Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.